



**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
DU SYNDICAT AZUR POUR L'ANNEE 2023**

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE GENERAL	3
1.	Situation globale	3
2.	Situation de la collectivité et perspectives	4
1.	Situation du syndicat Azur	4
2.	Les perspectives 2023	5
3.	Le périmètre du syndicat	7
4.	Le financement du syndicat par les communes membres	8
II.	LA SECTION FONCTIONNEMENT	9
1.	Les contraintes pesant sur la section fonctionnement	9
1.	La hausse de la Taxe Générale sur les Activités polluantes	9
2.	L'évolution des tonnages collectés et traités	11
3.	Lancement d'études	11
4.	La hausse des prix liée à la situation économique	11
5.	Constitution d'une provision dédiée au CVE	12
2.	Les prévisions 2023 en dépenses de fonctionnement	13
3.	Les recettes de fonctionnement du syndicat	15
4.	L'évolution des recettes de fonctionnement	16
1.	Les contributions des EPCI	16
2.	Les contrats de prestation DIB	18
3.	Les autres recettes	18
III.	LES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT	19
1.	Les dépenses d'équipement 2023	19
2.	Les recettes d'investissement	20
IV.	LA DETTE DU SYNDICAT	20
V.	LES CHARGES DE PERSONNEL ET LES EFFECTIFS	22
1.	Lignes Directrices RH du Syndicat	22
2.	Evolution des charges de personnel	22
3.	Les effectifs	25

I. CONTEXTE GENERAL

1. Situation globale

La France et le monde traversent une période d'incertitude économique en raison des conséquences de l'épidémie de COVID-19 et du conflit en Ukraine. La période est également marquée par une véritable transition écologique dont le climat de l'été 2022 a été le témoin. A cela s'ajoute la crise de l'énergie, conduisant à une accélération des démarches et de la mise en place d'actions en faveur de l'écologie et de la maîtrise de l'énergie.

Après avoir enregistré une perte d'activité d'environ 30 % lors du premier confinement (printemps 2020), l'économie française a amorcé un rebond avec une hausse du PIB de +6,8 % en 2021 contre -7,9 % en 2020, cela malgré les multiples périodes de contraintes sanitaires subies en 2021. Ce ressaut a été également constaté au niveau international ce qui a généré de fortes tensions dans l'économie mondiale avec pour conséquence des difficultés d'approvisionnement ainsi que des hausses des prix dans de nombreux secteurs et notamment les composants, le transport maritime, les matières premières et de l'énergie.

Début 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé la hausse des prix des matières premières notamment du fait d'anticipations d'une rupture des approvisionnements en provenance de la Russie et plus particulièrement pour le gaz.

Face à cette crise, le gouvernement a mis en place un plan de relance avec des mesures pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire sur le prix de l'électricité et du gaz, remise sur le prix des carburants, chèque carburants), ce qui a permis de limiter l'inflation en France à 5,9 % sur un an contre 9,1 % en zone euro (en août 2022)¹.

La hausse des prix impacte fortement les finances locales. L'exemple de la dépense énergétique avec une hausse de plus 50 % à plus de 100% est emblématique de l'impact de l'inflation sur les collectivités locales.

Il ressort en premier lieu de cet ensemble d'éléments qu'à l'image de la pandémie, les moyens publics déployés pour y faire face ont été d'une ampleur inédite .

Cet effort considérable va durablement peser sur le déficit et la dette publics, dont la réduction va nécessiter des efforts sans précédent de maîtrise des dépenses .

La trajectoire retenue par le Gouvernement pour ramener le déficit en-dessous de 3 % en 2027 et amorcer à cet horizon une diminution de la dette publique suppose en conséquence des efforts de maîtrise plus importants que par le passé.

L'inflation pèse néanmoins lourdement sur les dépenses de fonctionnement des collectivités pour 2022, avec une augmentation de 4,9%. Les dépenses de fonctionnement (213.5 milliards d'euros) enregistrent leur plus fort taux d'évolution depuis 15 ans.

¹ Source : Note de conjoncture sur les finances locales - la Banque postale – septembre 2022

Cette hausse des dépenses de fonctionnement plus dynamique que les recettes aboutit à un repli de l'épargne brute estimé à 4,4%.

En plus de la hausse des prix, les collectivités ont dû intégrer les décisions gouvernementales concernant les charges de personnel avec notamment la revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022.

La loi de finances pour 2023 a ainsi prévu un taux de revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 7,1 %, l'incertitude financière est cependant bien présente en raison des dépenses en hausse et plus particulièrement dans l'évolution des prix des marchés publics.

A cela s'ajoute la fiscalité environnementale avec la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui a également pesé lourdement sur les budgets 2021 et 2022 des collectivités assumant le traitement des déchets, avec une hausse de +5 €HT / tonne appliquée en 2021, et de +3 € HT/tonne pour l'année 2022. En 2023, la TGAP augmente de 1€HT/tonne soit 12 € HT/tonne. Ce montant sera de 15 € HT/tonne en 2025. Pour 2022, dans certaines grandes villes, les taux de TEOM ont été augmentés jusqu'à + de 35 % pour absorber le surcoût.

C'est donc dans un contexte économique et financier rempli d'incertitudes que débute l'année 2023.

De plus, des contraintes règlementaires dans les prochaines années viendront modifier l'organisation et le financement du service (collecte des biodéchets, BREF incinération, tarification incitative, ...).

2. Situation de la collectivité et perspectives

1. Situation du syndicat Azur

En 2022, le syndicat Azur a maintenu tout au long de l'année un niveau et une qualité de service malgré les contraintes économiques pesant sur les finances du syndicat (hausse du carburant et du prix des matières premières, augmentation du coût des services).

L'année 2022 a également été marquée sur le plan financier par l'augmentation de la TGAP de + 3 € HT/tonne par rapport à 2021, ainsi que par les renouvellements des marchés de collecte et de traitement des déchets qui ont enregistré une augmentation des prix d'environ 15 %.

Une hausse de +5% des tonnages collectés supérieure aux prévisions avaient été constatée en 2021. En 2022, la tendance est à la baisse, l'évolution enregistrée entre 2021 et 2022 s'élève à -2,73% sur la totalité des tonnages traités.

Malgré ces contraintes, la plupart des projets prévus pour 2022 ont pu se concrétiser avec notamment :

- La mise en place d'actions visant à la réduction du volume des déchets par le biais de mesures de prévention (animations, stand d'informations, communication,...)
- La mise en œuvre de la feuille de route de l'économie circulaire, notamment en matière d'homogénéisation de la **couleur des bacs**, (ré étiquetage des bacs bleus et changement de couleur des bacs des autres flux conformément aux recommandations ADEME, au fil des demandes de remplacement)
- La réalisation d'un film de réalité virtuelle sur le Centre de Valorisation Energétique AZUR, destiné à tout public
- La mise en œuvre des extensions de consignes de tri au 1^{er} juin 2022, visant à simplifier le geste de tri
- la promotion du compostage
- la mise en place d'une journée « broyage » des végétaux pour les habitants
- La proposition de nouveaux services aux entreprises : collecte des différents types de déchets avec des moyens diversifiés
- La célébration des 50 ans du syndicat Azur
- Le déploiement de colonnes à verre supplémentaires
- L'étude d'opportunité d'augmenter la puissance de fourniture de la chaleur de 22 à 30 MW dans un contexte instable
- L'étude pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire
- Lancement de l'étude de gestion de proximité des bio-déchets
- L'étude départementale (95), sur la faisabilité de mutualiser la fonction tri
- L'amélioration des conditions de travail des agents
 - Remplacement des douches (travaux commencés fin 2022)
 - Fourniture d'un pack complet de vêtements de travail pour chaque agent
 - Réhabilitation du local EPI avec mise en place d'une gestion des dotations et du stock

2. Les perspectives 2023

La perspective économique liée à la guerre en Ukraine ainsi que l'ensemble des réglementations environnementales et fiscales à appliquer en 2023 sont à prendre en compte dans le cadre de la préparation de l'exercice budgétaire 2023.

Le syndicat Azur a néanmoins pour objectif de poursuivre la qualité du service rendu en intégrant les nouvelles mesures réglementaires tout en limitant la hausse des contributions de ses membres.

Les prévisions budgétaires pour 2023 et les années à venir tiennent comptes des contraintes et constats suivants :

- Le montant croissant de la **TGAP**² (2020 = 3€ HT/tonne, 2021 = 8€ HT/tonne, 2022 = 11€ HT/tonne, **2023 = 12 € HT/tonne** ; montant prévu pour 2025 = 15€ HT/tonne)
- La poursuite de la mise en œuvre de l'extension des **consignes de tri** pour les emballages avec un plan de communication adéquat
- **L'obligation de répondre à des contrats d'objectifs auprès des CITEO** pour prétendre à des soutiens financiers
- **L'évolution des volumes collectés et traités** suite à la réalisation des projets urbains venant augmenter la population et aux changements de comportements de consommation des ménages,
- **L'augmentation des prix des marchés publics avec des indices de révisions élevés** et les demandes d'indemnisation de la part de certains prestataires dont les coûts d'exploitation ont augmenté fortement,
- La mise en place de la collecte des bio-déchets au plus tard au 31 décembre 2023 (loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire),
- L'application réglementaire du **BREF incinération** (traitement des rejets) entre 2022 et 2023,
- **L'opportunité de vente de l'énergie** en 2022 produite par le CVE au profit du Syndicat sur l'exercice 2023, malgré le dispositif de plafonnement du gouvernement
- L'application de la **loi de transformation de la fonction publique** qui revoit le cadre de gestion des ressources humaines (dialogue social, transition professionnelle des agents...),
- Mise en œuvre des **lignes directrices de gestion des ressources humaines** (formation, mobilité, handicap, temps de travail, gestion des absences...),
- Poursuite des actions du **PLPDMA** (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) qui a été approuvé en décembre 2018, dont l'objectif est la réduction globale des déchets produits sur le territoire.
- La mise en place du « **flux développement** » concernant le tri des emballages

² Taxe générale sur les activités polluantes

Les projets du syndicat pour 2023 sont les suivants :

- La mise en place des **bacs** pour la collecte des **déchets végétaux** sur le territoire de de Cormeilles et La Frette-sur-seine,
- **Finalisation de l'étude** de gestion de proximité des **bio déchets**,
- La mise en place d'un **partenariat** avec le **syndicat EMERAUDE** pour l'utilisation de L'UVE
- La poursuite de la promotion du compostage,
- Le démarrage de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le **renouvellement de la DSP du CVE (AMO)**,
- **L'implantation d'une recyclerie** sur le territoire,
- La poursuite des opérations de **distribution de compost**,
- Le renouvellement de **deux marchés publics** :
 - o Gestion de la déchetterie
 - o Fourniture et entretien des bornes d'apport volontaire
- Mise en œuvre des **lignes directrices de gestion des ressources humaines** (formation, mobilité, handicap, temps de travail, gestion des absences...),
- Mise en place de la dématérialisation **des titres restaurant**,
- Mise en place du **compte financier unique (CFU)**,
- Poursuite des actions du **PLPDMA** (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) qui a été approuvé en décembre 2018, dont l'objectif est la réduction globale des déchets produits sur le territoire,
- La tenue du **2ème Forum zéro déchets**
- La mise en place d'un **plan d'investissements 2023**

L'ensemble de ces actions et projets seront réalisés avec l'objectif constant d'optimiser les dépenses et la gestion afin de limiter l'augmentation des contributions appelées auprès des EPCI membres du syndicat.

3. Le périmètre du syndicat

Pour rappel, le syndicat AZUR a subi un changement de périmètre en 2016 avec la reprise de la compétence collecte des communes d'Argenteuil et de Bezons qui relevait auparavant de la communauté d'agglomération Argenteuil Bezons (CAAB) aujourd'hui dissoute.

Les missions du syndicat sont les suivantes :

- Fourniture des équipements de pré-collecte
- Distribution des bacs OM³/DIB⁴/Emballages et papiers /Végétaux

³ Ordures ménagères

⁴ Déchets industriels banals

- Collecte des déchets
- Tri des déchets
- Traitement des déchets
- Sensibilisation / Prévention
- Exploitation de la déchetterie
- Exploitation de l'usine de valorisation énergétique
- Communication sur l'activité du Syndicat AZUR

Pour les communes d'Argenteuil et de Bezons, la collecte est effectuée en régie directe et elles disposent d'un atelier mécanique pour la réparation des véhicules qui est mutualisé avec les autres communes du territoire AZUR par le biais de conventions.

4. Le financement du syndicat par les communes membres

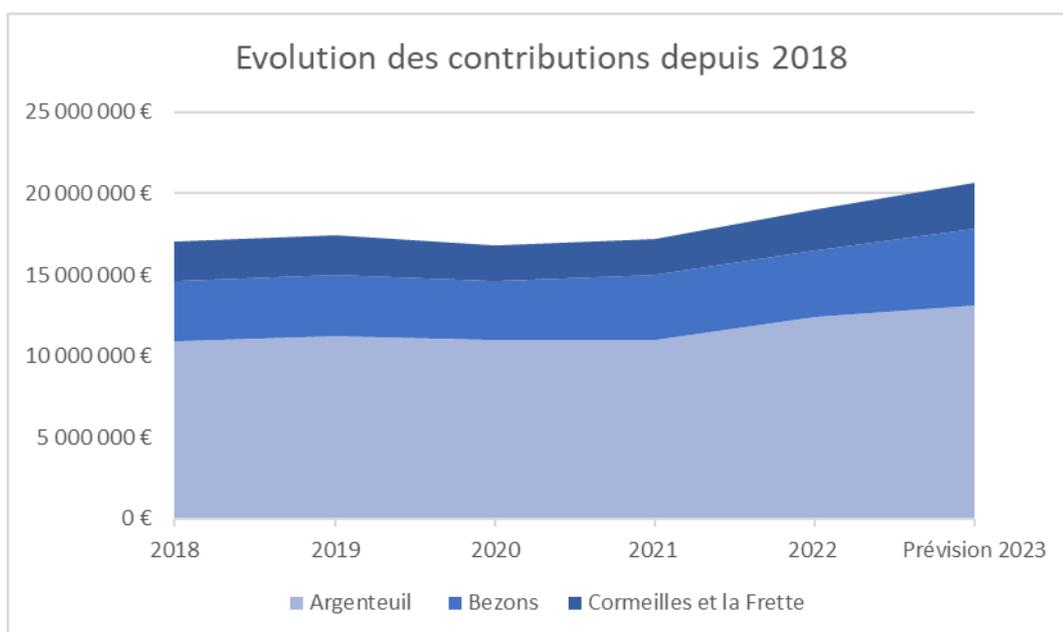
Le syndicat est financé à plus de 55 % par les contributions de ses membres. Les contributions correspondent au produit de la TEOM des communes et de la contribution d'équilibre pour le ville d'Argenteuil. En 2023, il est à noter un impact de 35 % en dépenses et en recettes sur le budget en raison des contractualisations avec deux syndicats partenaires pour l'utilisation du CVE AZUR.

La TEOM est perçue par les EPCI pour Bezons, Corneilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine et directement par le syndicat AZUR pour Argenteuil (fiscalité directe).

Pour Argenteuil, une contribution dite « d'équilibre » est appelée auprès de l'EPT Boucle Nord de Seine pour compléter le produit de la TEOM et permettre de couvrir le coût du service.

Compte tenu des contraintes pesant sur le syndicat pour 2023 (contraintes réglementaires, hausse des prix ...) la prévision pour le total des contributions pour 2023 est en hausse de 8,55 % par rapport à 2022 pour atteindre un montant global de 20 639 719 €.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023
Argenteuil	10 916 036 €	11 237 683 €	10 949 320 €	11 020 665 €	12 416 272 €	13 101 267 €
Bezons	3 676 300 €	3 739 203 €	3 624 954 €	3 982 052 €	4 052 318 €	4 727 108 €
Corneilles et la Frette	2 467 331 €	2 475 974 €	2 264 827 €	2 199 166 €	2 544 800 €	2 811 344 €
TOTAL	17 059 667 €	17 452 860 €	16 839 101 €	17 201 883 €	19 013 390 €	20 639 719 €



II. LA SECTION FONCTIONNEMENT

1. Les contraintes pesant sur la section fonctionnement

L'objectif pour 2023 est toujours de préserver le montant des contributions et de la TEOM tout en continuant à maintenir un même niveau de service et à entretenir le matériel nécessaire à la collecte (bâtiments, véhicules, bornes d'apport volontaire).

Les présentes orientations budgétaires prévoient des évolutions de dépenses significatives, ces évolutions sont les conséquences de l'application des contraintes réglementaires pour (TGAP, l'extension des consignes de tri, revalorisation de la valeur du point d'indice), du prix des nouveaux marchés impactés par la crise des matières premières et de la tension sur les marchés d'approvisionnement et le lancement de plusieurs études (AMO pour le renouvellement de la DSP du CVE, gestion de proximité des biodéchets, recyclerie, étude sociologique), à cela s'ajoute une augmentation significative du coût du carburant.

Les montants des contributions pour 2023 ont été estimés en tenant compte de l'affectation des dépenses pour chaque commune selon des clés de répartition représentatives (les tonnages OM, la population INSEE ...).

1. La hausse de la Taxe Générale sur les Activités polluantes

Après avoir absorbé une hausse de 3 € HT/tonne en 2022 par rapport à 2021, une hausse supplémentaire de 1 € HT/ tonne s'applique en 2023 par rapport à 2022, soit plus de 81 000 € HT de dépenses supplémentaires pour 2023 par rapport à 2022.

année	montant de la TGAP € HT/Tonne	tonnes traitées (T)	coût de la TGAP (€ HT)	coût de la TGAP (€ TTC)
2019	3	67 650,00	202 950,00	223 245,00
2020	3	73 640,40	220 921,20	243 013,32
2021	8	78 246,75	625 974,00	688 571,40
2022	11	75 097,37	826 071,07	908 678,18
2023	12	81 000,00	972 000,00	1 069 200,00
2024*	14	86 670,00	1 213 380,00	1 334 718,00
2025*	15	92 736,90	1 391 053,50	1 530 158,85
		total	5 452 349,77	5 997 584,75
* hypothèse évolution des tonnages de 0,7 %				

La prévisionnel de versement cumulé de la TGAP entre 2019 et 2025 s'élève à 5 997 584,75 € TTC.

Cette hausse de taxe se cumule à une évolution du volume des tonnages sur le territoire du syndicat.

2. L'évolution des tonnages collectés et traités

Depuis 2019, les tonnages OM collectés ont augmenté de **8,05 %**, malgré une baisse de 2.73% en 2022, la répartition par commune est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Tonnages OM	2019	2020	2021	2022	Evolution % 2020 à 2021	Evolution % 2021 à 2022	Evolution en tonnes 2021 à 2022
Argenteuil	38 454	40 923	42 763	42 650	4,50%	-0,26%	-113
Bezons	11 041	11 996	12 104	10 705	0,90%	-11,56%	-1 399
Corneilles	6 224	6 933	7 123	7 013	2,74%	-1,55%	-110
La Frette	1 050	1 064	1 069	971	0,45%	-9,11%	-97
TOTAL	56 769	60 916	63 059	61 339	3,52%	-2,73%	-1 720

3. Lancement d'études

La réglementation nous contraint à organiser une gestion de proximité des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023. Le Syndicat se fait accompagner par un bureau d'études pour étudier le scénario adéquat pour le territoire et le coût afférent est de 33 000 € TTC.

La Délégation de Service Public (DSP) du Centre de Valorisation Energétique des déchets (CVE) s'achève le 30 juin 2025, il convient dès 2023 de commencer à étudier les différents scénarii possibles pour la future exploitation, le coût dédié pour cette année est de 128 000 € TTC (phases de diagnostic, de propositions et de lancement de la procédure).

Dans la cadre de nos objectifs de réduction des déchets, une étude a été amorcée en 2021 pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire. Les premiers résultats ont pu déterminer les conditions d'exploitation et des porteurs de projets ont été identifiés. Il convient, pour l'année 2023, d'achever cette étude pour un montant de 13 900 € TTC.

Afin de comprendre le comportement des habitants face aux déchets et de se conformer au contrat d'objectif avec CITEO, une étude sociologique doit être menée sur 2023, pour un coût de 16 800 € TTC. Cette étude permettra d'adapter nos outils de communication pour gagner en performance de tri.

Il est prévu également une enveloppe de 50 000 € TTC pour une étude plus approfondie sur la seule partie du traitement des fumées issus du traitement des déchets ménagers.

A ces évolutions structurelles se cumule la conjoncture économique.

4. La hausse des prix liée à la situation économique

Deux marchés structurants du syndicat ont été renouvelés en 2021, avec un démarrage au 1^{er} janvier 2022 :

- Traitement des déchets (emballages ménagers, végétaux, encombrants) pour les 4 villes
- Collecte pour les villes de Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine.

Les conditions initiales du marché ne reflètent pas la situation économique actuelle. Les prix des marchés ont ainsi enregistré une hausse d'environ 6 %. A cela s'ajoute la crise énergétique et l'inflation. Les révisions de prix prévues dans les marchés sont plafonnées et ne reflètent pas les augmentations subies par les prestataires. A ce titre, des demandes d'indemnisation et de révisions des conditions financières du contrat ont été formulées par trois importants prestataires. Ces derniers voient leurs coûts augmentés d'environ 10 à 15 %.

Une enveloppe de 150 K€ est prévue pour prendre en compte ces négociations en cours.

Au global, compte-tenu de ces évolutions et des projets prévus pour 2023, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 10,77 % par rapport au budget primitif 2022 (sans compter les évolutions de périmètre liées aux partenariats avec les syndicats Tri-Action et Emeraude).

Le total des dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 36,836 M€ pour 2023.

5. Constitution d'une provision dédiée au CVE

La DSP du CVE AZUR arrive à terme au 30 juin 2025, il est prévu à l'échéance un versement d'une valeur résiduelle de 3 885 125,20 € au profit de SUEZ afin que la Syndicat AZUR devienne pleinement propriétaire de l'outils. Ce montant a été fixé dans le cadre des conditions contractuelles et des investissements réalisés au cours de la durée du contrat de délégation (avenant transactionnel + boucle primaire).

Afin d'anticiper cette charge pour les années à venir, il est prévu une provision de 1,6 M€ pour l'année 2023. Le contexte économique est favorable à la constitution de cette provision et permettra une gestion lissée de cette charge. En effet, le syndicat percevra des recettes exceptionnelles en 2023 qui proviennent de l'augmentation du prix de vente de l'électricité et reversées sur cet exercice par notre délégataire.

2. Les prévisions 2023 en dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement pour 2023 s'élève à **36,825 M€**.

Chapitre		BP 2022	Prévision BP 2023
011	Charges à caractère général	17 425 355 €	27 216 128 €
	<i>dont contrat Tri-Action</i>	3 673 200 €	4 409 460 €
	<i>dont contrat Emeraude</i>		8 818 920 €
012	Charges de personnel	6 480 000 €	7 041 200 €
65	Autres charges de gestion	85 850 €	72 850 €
66	Charges financières	977 993 €	876 825 €
67	Charges exceptionnelles	15 000 €	15 000 €
68	Dotations aux provisions	1 000 €	1 614 000 €
Sous-total hors contrat Tri-Action / Emeraude		21 311 998 €	23 607 623 €
TOTAL		24 985 198 €	36 836 003 €

Ces dépenses sont composées à **60 % des dépenses de traitement des déchets** pour un montant de **22,16 M€** avec principalement des contrats de service pour :

- L'exploitation de l'usine d'incinération **4,550 M€ (incinération + mâchefers avec hausse de la TGAP incluse de + 1 € HT/tonne par rapport à 2022 + recette énergétique)**
- Le coût d'incinération dans le cadre des conventions avec **Tri-Action 4,409 M€** et avec **Emeraude 8,818 M€**
- Le tri des emballages et papiers **1,460 M€**
- Le traitement des encombrants et gravats **590 k€**
- Le traitement des végétaux **445 k€**
- L'exploitation de la déchetterie fixe **830 k€**

L'année 2023 est marquée par la conséquence d'une situation inédite concernant la vente énergétique issue du CVE en 2022. En 2023, le Syndicat percevra des recettes exceptionnelles et ponctuelles, à cela deux causes :

- Les contrats de vente électrique du CVE sont sur des marchés libres
- Le prix de vente du marché de l'électricité s'est envolé

L'envolée des prix est due à la conjugaison de plusieurs facteurs :

- Maintenance des centrales nucléaires
- Spéculation des prix de l'énergie due à la guerre en Ukraine

Les autres dépenses de fonctionnement se composent :

- Des charges de personnel pour un montant de **7,04 M€**
- Des contrats de collecte pour **2,31 M€** avec :
 - La collecte des déchets pour Val parisis **1,625 M€**
 - La collecte des bornes d'apport volontaire **686 k€**
- Des intérêts de la dette pour **876 k€**
- Des dépenses de moyens généraux pour **1,12 M€** (dont le carburant 650 k€ et les contrats de maintenance et informatique)
- De fournitures et réparations pour l'atelier mécanique pour **801 k€**
- De frais de communication pour **240 k€**
- Enfin, **337 k€** de dépenses de fonctionnement sont affectées à la régie collecte, la prévention et la pré-collecte DIB.

Les charges de personnel évoluent de 8,66 % (+ 561 k€) avec les évolutions réglementaires et la hausse de la valeur du point d'indice appliquée au 1^{er} juillet 2022.

Les charges financières évoluent favorablement avec une baisse de 10,34 % (101 k€).

3. Les recettes de fonctionnement du syndicat

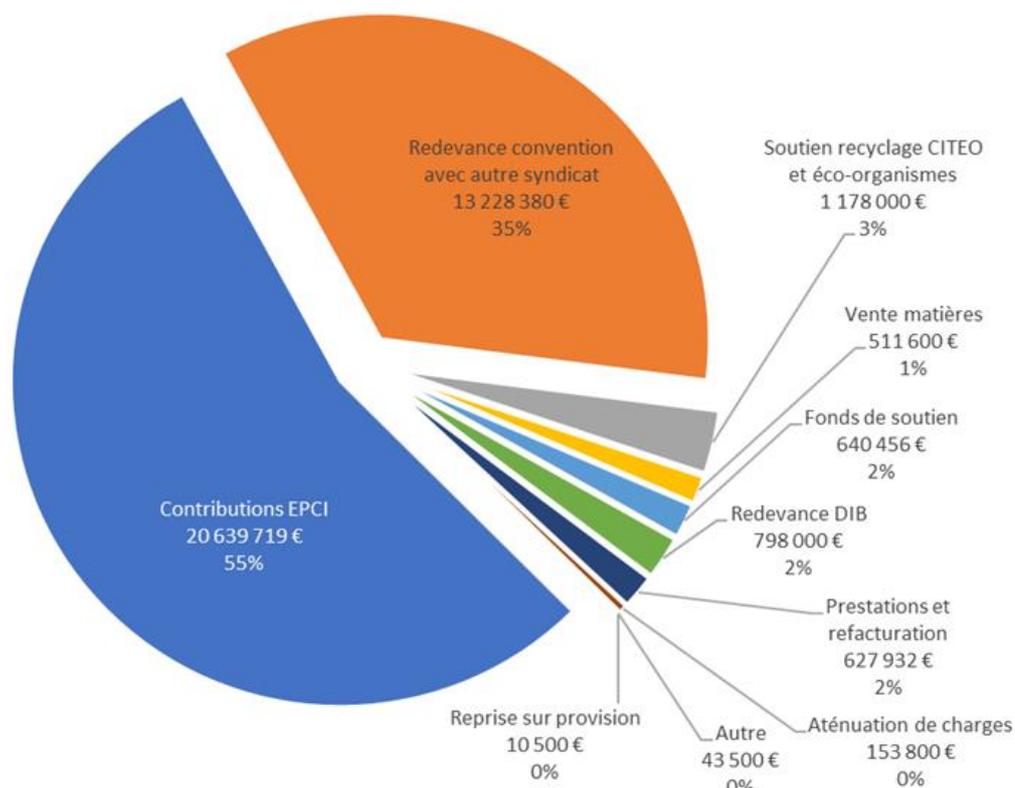
Les recettes réelles de fonctionnement du syndicat sont composées :

- Des contributions des EPCI membres (55 %), **20,639 M€**,
- De la redevance relative aux partenariats avec les Syndicats Tri-Action et Emeraude pour le traitement de leurs déchets par l'usine Azur (35%): **13,228 M€**,
- Du soutien apporté par CITEO en fonction des performances du syndicat en matière de recyclage estimées à **900 000 €** pour 2023,
- Des recettes DIB/redevance spéciale pour **798 000 €**,
- Du fonds de soutien dont le montant est lissé, le montant annuel perçu s'élève à **640 455 €**,
- Des recettes Eco Mobilier, **260 000 €**,
- Des reventes de matière évaluées à **511 600 €** pour 2023

Cette typologie de recettes laisse peu de marge de manœuvre au syndicat, les évolutions de dépenses étant reportées directement sur les contributions des EPCI.

Chapitre		BP 2022	Prévision BP 2023
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	1 907 110 €	1 937 532 €
731	Impositions directes	10 651 155 €	11 336 150 €
74	Dotations et participations	13 203 641 €	23 729 949 €
	<i>dont contrat Tri-Action</i>	3 673 200 €	4 409 460 €
	<i>dont contrat Emeraude</i>		8 818 920 €
75	Autres produits de gestion courante	31 500 €	23 500 €
76	Produits financiers	640 456 €	640 456 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	200 000 €	10 500 €
013	Atténuations de charges	162 650 €	153 800 €
Sous-total hors contrat Tri-Action / Emeraude		23 123 312 €	24 603 507 €
TOTAL		26 796 512 €	37 831 887 €

Répartition des recettes réelles de fonctionnement BP 2023



4. L'évolution des recettes de fonctionnement

1. Les contributions des EPCI

Pour l'année 2022, les contributions étaient en augmentation avec la prise en compte des dépenses supplémentaires dues à la hausse des taxes environnementales, les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire et le renouvellement des marchés structurants.

En 2023, le montant global des dépenses augmentent et sont répercutées sur les contributions des membres, une augmentation de **8,55 %** est nécessaire pour équilibrer le budget.

Le syndicat AZUR dispose pour 2022, d'un résultat de fonctionnement excédentaire de **3,33 M€**, ce résultat permet de maîtriser la hausse des contributions financières. Ce résultat est le fruit d'une gestion optimisée ainsi que des recettes exceptionnelles perçues en 2022 (+1 M€).

L'investissement a également été limité pour contenir cette hausse.

L'objectif : maîtriser la hausse des contributions 2023 et rendre un service de qualité tout en respectant les contraintes réglementaires.

Pour rappel, les contributions votées depuis 2018 sont les suivantes :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023
Argenteuil	10 916 036 €	11 237 683 €	10 949 320 €	11 020 665 €	12 416 272 €	13 101 267 €
Bezons	3 676 300 €	3 739 203 €	3 624 954 €	3 982 052 €	4 052 318 €	4 727 108 €
Cormeilles et la Frette	2 467 331 €	2 475 974 €	2 264 827 €	2 199 166 €	2 544 800 €	2 811 344 €
TOTAL	17 059 667 €	17 452 860 €	16 839 101 €	17 201 883 €	19 013 390 €	20 639 719 €
Evolution n-1	1,69%	2,30%	-3,52%	2,15%	10,53%	8,55%

Pour 2023, le coefficient de revalorisation des bases fiscales est de 7,1 % (loi de finances 2023).

Les prévisions pour 2023 ne prévoient aucune hausse du taux de la TEOM pour les EPCI. L'évolution des bases permet d'absorber les dépenses supplémentaires prévues pour l'année 2023.

Pour **Argenteuil**, le taux de TEOM est prévu à hauteur de 7,00 % avec une contribution d'équilibre de 1 765 117 €.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023
Base*	141 169 470	144 143 607	145 946 812	147 522 704	152 490 578	161 944 994
Taux Voté	6,01%	5,86%	5,59%	5,59%	7,00%	7,00%
Montant attendu TEOM	8 484 285 €	8 446 815 €	8 158 427 €	8 246 519 €	10 674 340 €	11 336 150 €
Contribution équilibre EPT	2 549 818 €	2 791 429 €	2 791 429 €	2 791 429 €	1 765 117 €	1 765 117 €

Pour la prévision 2023, base 2022 revalorisée de 6,2%

Pour **Bezons**, le taux de TEOM est prévu à hauteur de 7,46 % pour une contribution de 4 727 108 €.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023
Base	47 959 606	49 026 847	50 910 259	52 534 451	59 498 644	63 366 056 €
Taux voté	7,76%	7,46%	7,46%	7,46%	7,46%	7,46%
Montant attendu	3 721 665 €	3 657 403 €	3 797 905 €	3 919 070 €	4 438 599 €	4 727 108 €

** pour la prévision 2023 : base 2022 + 7,5 % de revalorisation*

Pour **Valparisis**, le taux de TEOM est estimé à 5,06 % pour une contribution de 2 811 344 € (à cela, la Communauté d'Agglomération prévoit une enveloppe de crédit pour la gestion des dépôts sauvages).

Année	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023
Base*	42 841 465	45 191 112	47 396 200	49 542 215	51 443 695	55 279 816
Taux voté	5,60%	5,30%	4,60%	4,60%	5,06%	5,06%
Montant attendu	2 399 122 €	2 395 129 €	2 180 225 €	2 278 942 €	2 639 062 €	2 811 344 €

* pour la prévision 2023 : base 2022 + 7,6 % de revalorisation pour Cormeilles et + 6,5 % de revalorisation pour La Frette

2. Les contrats de prestation DIB

Les recettes prévues pour 2023 sur les contrats de Déchets Industriels Banals « DIB » sont en légère hausse du fait de l'augmentation du tarif de la redevance spéciale.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes inscrites	780 000 €	750 000 €	780 000 €	785 000 €	790 000 €	798 000 €

3. Les autres recettes

Pour 2023, les redevances prévues dans le cadre des conventions avec le syndicat Tri-Action et le syndicat Emeraude s'élève à 13, 228 M€.

Des subventions sont également prévues pour le financement de l'étude relative au projet d'implantation d'une recyclerie : 20 000 € (10 000 € de la région Ile-de-France et 10 000 € de l'ADEME)

III. LES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT

1. Les dépenses d'équipement 2023

Les dépenses d'équipement ont été prévues à hauteur de **2,672 M€ pour 2023** contre 2,068 M€ en 2022, voici la liste d'investissement proposée pour 2023 :

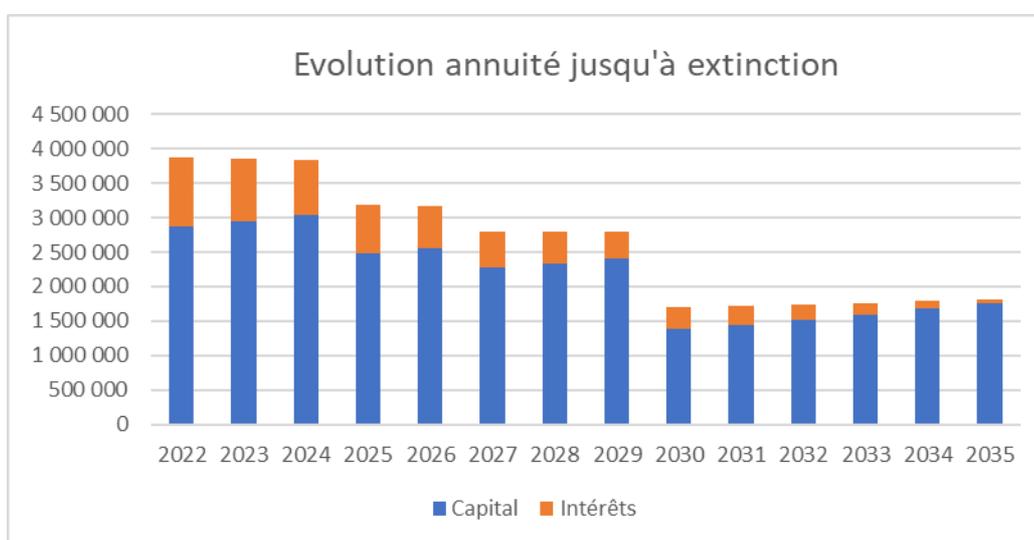
Détail	Prévision 2023
Equipements spécifiques communes	887 286 €
Equipements spécifiques Argenteuil	346 974 €
Equipements spécifiques Bezons	470 735 €
Equipements spécifiques Valparisis	69 578 €
Régie collecte	585 100 €
Benne 26 tonnes pour la collecte OM	280 000 €
benne 16 tonnes caisson lève-conteneur (marché en cours)	128 100 €
Renforcement fondation structure bat du 10 rue du chemin vert suite étude fondasol	100 000 €
Finition des douches de la collecte	30 000 €
1 Véhicule électrique pour la collecte	30 000 €
2 Bornes électriques - 10 rue du chemin vert	15 000 €
Matériel de géolocalisation	2 000 €
Prestations collecte	276 000 €
Opération caméléon (20 unités) remplacement cuves et têtes de colonnes en 100 L	150 000 €
Achat 4 colonnes à verre enterrées : 15 000 euro/pièce	60 000 €
Remplacement tête de colonnes à verre SULO (10 unités) pour 10 unités	45 000 €
Achat colonnes à verre aériennes 10 colonnes pour tout le territoire	21 000 €
Pré-collecte DIB	310 000 €
Fournitures de bacs en VRAC de tri, OM, DIB et végétaux	240 000 €
Fournitures de bacs en OS	60 000 €
Complément opération de dotation de bacs végétaux	10 000 €
Moyens généraux	275 000 €
Aire de lavage extérieur : toiture + bras télescopique avec nettoyeur HP	90 000 €
Serrures électroniques pour le 10 rue du chemin vert	40 000 €
1 Véhicule électrique pour la Direction (rempl. Clio)	30 000 €
Enfouissement du réseau PTT et edf local	25 000 €
Remplacement lumières extérieures par des leds au 10 rue du chemin vert	40 000 €
Borne électrique - 2 rue du chemin vert	10 000 €
Chaise Ergo + mobilier informatique	25 000 €
Séparation des toilettes du garage	8 000 €
Eclairage dans l'annexe de l'atelier (remplacement par des leds)	5 000 €
Suppression d'un mur devant la cuisine + pose d'une barrière	2 000 €
Atelier mécanique	230 240 €
Ouverture bureau cheffe garage / escalier vers atelier (20 000 euros en frais d'études)	200 000 €
Enrouleurs mural fixe x8 (remplacement des enrouleurs vétustes)	16 000 €
Etabli ROLL PLATEAU en bois x8	8 000 €
Chariot élévateur électrique pour le magasin	3 500 €
Découpeur de tole plasma machine (actuellement c'est un prestataire qui intervient)	2 010 €
Récupérateur huile	730 €
Traitement	108 075 €
AMO future DSP (partie technique de phase 1 et 2 paiement en 2023)	108 075 €
	1 000 €
Achat de cendriers urbains pour le 10	1 000 €
TOTAL dépenses d'équipement	2 672 702 €

2. Les recettes d'investissement

- Le FCTVA calculé sur les dépenses éligibles n-2 (2021) est estimé à 132 000 €.

IV. LA DETTE DU SYNDICAT

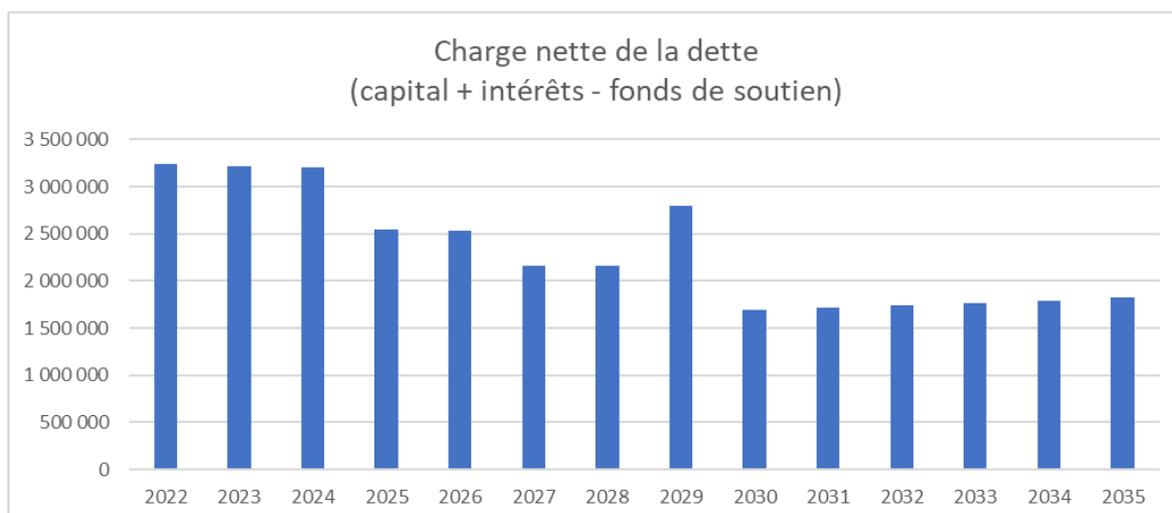
La charge de la dette évoluera favorablement en 2023, ainsi que les années suivantes, suite au réaménagement de la dette.



La dette ayant été réaménagée, le syndicat reçoit le fonds de soutien, lissé jusqu'à 2028 avec un montant annuel de 640 456 €. Le coût de la dette diminue d'environ 18 K€ en 2023 :

Année	Capital	Intérêts	Annuité	Fonds de soutien	Charge nette (capital + intérêts - fonds de soutien)	Variation € n/n-1
2022	2 874 211	1 006 225	3 880 436	640 456	3 239 980	-19 524
2023	2 955 802	905 903	3 861 705	640 456	3 221 249	-18 731
2024	3 041 269	804 614	3 845 883	640 456	3 205 427	-15 821

La charge nette de la dette (annuités, déduction faite du fonds de soutien) va évoluer comme suit dans les années à venir, pour une extinction de la dette en 2035 :



Afin de lisser la charge nette de la dette et amortir le pic dû à la fin de versement du fonds de soutien (l'année 2028), une provision pluriannuelle a été constituée, elle sera enregistrée annuellement entre 2020 et 2027 à hauteur de 1 000 €/an entre 2020 et 2024, puis 400 k€ en 2025, 145 k€ en 2026 et 200 k€ en 2027.

Cette provision sera reprise en 2029. Ce plan de provisionnement permet de contenir les variations importantes de la charge de la dette constatées sur les exercices 2025 (- 661 k€) ; 2027 (-360 k€) et 2029 (+635 k€).

Année	Charge nette (capital + intérêts - fonds de soutien)	Variation € n/n-1	Variation % n/n-1	Provision votée	Charge dette avec provision	Variation € n/n-1	Variation % n/n-1
2022	3 239 980	-19 524	-0,60%	1 000	3 240 980	-19 524	-0,60%
2023	3 221 249	-18 731	-0,58%	1 000	3 222 249	-18 731	-0,58%
2024	3 205 427	-15 821	-0,49%	1 000	3 206 427	-15 821	-0,49%
2025	2 544 385	-661 043	-20,62%	400 000	2 944 385	-262 043	-8,17%
2026	2 526 641	-17 744	-0,70%	145 000	2 671 641	-272 744	-9,26%
2027	2 166 143	-360 498	-14,27%	200 000	2 366 143	-305 498	-11,43%
2028	2 163 041	-3 101	-0,14%		2 163 041	-203 101	-8,58%
2029	2 798 903	635 862	29,40%	-750 000	2 048 903	-114 138	-5,28%
2030	1 694 994	-1 103 909			1 694 994	-353 909	-17,27%

V. LES CHARGES DE PERSONNEL ET LES EFFECTIFS

1. Lignes Directrices RH du Syndicat

Le syndicat AZUR a adopté une stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines en 2021 qui définit les enjeux et objectifs de la politique RH pour la durée du mandat, qui se décompose en 3 parties :

1. Mobilités et parcours professionnels :

- Favoriser les mobilités (anticipation des reconversions et identifier les demandes de mobilités)
- Favoriser les parcours professionnels (accompagnement dans les projets professionnels)
- Elaborer et mettre en œuvre le plan de formation pluriannuel

2. Prévention et Action sociale :

- Développer la démarche de prévention (santé, sécurité au travail, lutte contre l'absentéisme, développer une démarche de Qualité de Vie au Travail)
- Maintien du lien avec les agents (action sociale, accompagnement)

3. Maîtrise du budget RH :

- Anticiper les besoins en recrutement compte tenu des grandes orientations, des départs en retraite
- Garantir des Coûts de revient équilibrés par rapport au prix du marché

2. Evolution des charges de personnel

Les montants budgétés les années précédentes et prévus pour 2023 sont les suivants :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	prévision 2023
Chapitre 012	5 646 800 €	6 049 800 €	6 218 566 €	6 357 366 €	6 480 000 €	7 041 200 €
Evolution n-1	0,69%	7,14%	2,79%	2,23%	1,93%	8,66%

Ce montant prévisionnel intègre les différents postes subissant une variation significative :

Rémunération principale	+ 298 300 €
Augmentation du SMIC – rémunération principale	+ 206 000 €
Primes et autres indemnités	+ 40 000 €
Cotisations sociales	+ 149 000 €

En 2022, 6 685 000 € ont été alloués au chapitre 012 avec une DM de 205 000 € en cours d'année. Le budget réalisé a été de 6 587 523 €.

Pour 2023, une enveloppe de 7 041 200 € est prévue, soit 6,8 % d'augmentation par rapport au réalisé 2022, elle prend en compte :

- Augmentation du SMIC
- Revalorisation de la valeur du point d'indice
- Avancement de grade
- Refonte des carrières et de la rémunération
- Cotisations

Cet équilibrage et la maîtrise de ce chapitre est rendu possible par le travail important mené par la Direction des Ressources Humaines sur le traitement des dossiers d'inaptitude physique, d'invalidité, de reclassement et de retraite ainsi que par le travail de restructuration enclenché depuis 2016.

Bilan du CIA, projections pour 2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Agents concernés par le CIA	132	123	120	126	123
Agents ayant perçu une prime	114	113	115	114	107
Dont prime entre 600 € et 650 € (nouveau plafond)	-	-	-	54	44
Dont prime perçue entre 501 € et 599 €	-	-	-	38	46
Dont prime perçue entre 401 € et 500 € (ancien plafond)	90	86	88	10	9
Dont prime entre 151 € et 400 €	24	27	27	3	3
Dont prime entre 51 € et 150 €	-	-	-	6	4
Dont prime inférieure ou égale à 50 €	-	-	-	3	1
Budget global, charges patronales comprises	64 400 €	63 500 €	64 500 €	75 000 €	62 800 €*

*montant proratisé par rapport aux jours de présence.

Pour rappel, à compter de l'année 2022, le plafond du complément indemnitaire annuel (CIA) a été revalorisé à 650 € pour l'ensemble des ayants droits. Le mode d'attribution a été révisé en fonction du barème obtenu lors de l'évaluation N-1, comme suit :

Tranche	Note inférieure à 2	Note de 2 à 2.4	Note de 2.5 à 2.9	Note de 3 à 3.5	Note égale ou supérieure à 3.6
Montant	0	50 €	150 €	600 €	650 €

Par ailleurs, une dizaine d'agents est dans des positions de disponibilité pour incapacité, longue maladie, démarches de mi-temps thérapeutique, reclassement. Ces situations pèsent sur la masse salariale du syndicat.

La politique ressources humaines menée par le syndicat a également un impact sur les dépenses de charges générales (chapitre 011), quelques évolutions à la hausse ont été prises en compte pour le budget 2023 :

- Au 611 : contrat de prestation d'assistance sociale + assistance à la rédaction du document unique : 7 642 €
- Au 6185 / frais de colloques et séminaires : 5 000 € ateliers de prévention et de Qualité de Vie au Travail

- Au 62268 / autres honoraires : 17 400 € / ergonome et avocat
- Au 6251 / Voyages et déplacements : 10 000 € / congés bonifiés + frais de missions

3. Les effectifs

La structure des effectifs globaux du syndicat a évolué comme suit ces 3 dernières années :

agents	2020	2021	2022
nombre d'agents par direction/pôle/service			
Direction	2	1	1
Collecte	112	123	118
Traitement et DIB	3	3	3
Ressources humaines	3	3	3
Administration/moyens généraux	7	8	7
Communication	2	1	1
Sensibilisation	7	6	6
nombre d'agents contractuels en CDD (*)	25	19	22
total	161	164	161

Evolution pour 2023 :

Pas de variation significative prévisible, néanmoins des mouvements de personnels sont engagés nécessitant leur remplacement sur un statut pouvant faire varier le ratio fonctionnaire / contractuel.